



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2025 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le règlement PC-2786-21 modifiant le Règlement de construction PC-2786 dans le but de permettre l'utilisation d'une structure de type « dôme » pour l'entreposage des sels de déglçage au garage municipal a été adopté.

Le Règlement PC-2786-21 peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi à l'exception des jours fériés.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire le 3 octobre 2025.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the Council meeting held on Octobre 1st, 2025, at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the by-law PC-2786-21 amending Construction By-law PC-2786 in order to allow the use of a dome-type structure for the storage of de-icing salts at the municipal garage was adopted.

By-law PC-2786-21 may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and on Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

This By-law will come into force in accordance with the law.

Given in Pointe-Claire October 3, 2025.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk